



Cabinet

Leader parlementaire de l'opposition officielle

Québec, le 20 février 2018

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire général
Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

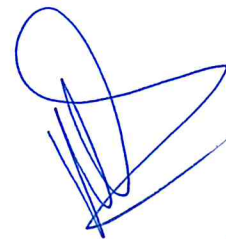
Nous souhaitons pouvoir débattre le mercredi 21 février 2018, à la période prévue à cet effet, de la motion jointe en annexe par la députée de Taillon.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de cabinet,



Simon Berthiaume



11637
20/02/18

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉ(E)S DE L'OPPOSITION

(Article 97 RAN)

S.P.

« Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de mettre les patients, et non les médecins, au cœur du système de santé;

Qu'elle lui demande :

De geler la rémunération des médecins;

De réinvestir les sommes ainsi économisées vers les besoins des Québécois, notamment en soins à domicile, en protection de la jeunesse, en saines habitudes de vie et pour soutenir les personnes vulnérables;

De donner une réelle autonomie aux 200 000 professionnels en santé, notamment les infirmières et les pharmaciens;

De faire en sorte que les professionnels en soins soient en mesure d'assurer des soins sécuritaires et de qualité à tous les patients;

De mettre en place un réseau de cliniques d'infirmières spécialisées, notamment en CLSC, qui seront ouvertes le soir et les fins de semaine;

De mettre l'accent sur la prévention et la santé publique;

De soutenir les organismes communautaires, notamment dans le milieu de la santé. »



11637
20/02/18